



NOTE D'INFORMATION¹

Bruxelles, le 30 septembre 2022
(OR. en)

Conseil "Affaires économiques et financières"
Luxembourg, le 4 octobre 2022

Président: Zbyněk Stanjura, ministre tchèque des finances

Représentants de la Commission européenne: Valdis Dombrovskis, vice-président de la Commission, Paolo Gentiloni et Mairead McGuinness, membres de la Commission

Début de la session: 10 heures

Conférences de presse:

- à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe (lundi soir, vers 18 h 30)
- à l'issue du Conseil "Affaires économiques et financières" (mardi après-midi, vers 14 h 30)

* * *

Le Conseil s'efforcera d'arrêter sa position (orientation générale) sur la proposition **REPowerEU**. Il débattrait également de la situation concernant le rôle des marchés financiers pour ce qui est de la forte volatilité des **prix de l'énergie** et d'éventuelles mesures stratégiques.

Le Conseil discutera des conséquences économiques et financières de la **guerre menée par la Russie en Ukraine**.

Les ministres feront le point sur la mise en œuvre de la **facilité pour la reprise et la résilience (FRR)** et s'efforceront de donner leur feu vert au plan national des **Pays-Bas**.

Le Conseil publiera une **liste révisée de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales**. En outre, les ministres procéderont à un échange de vues sur le rôle fiscal et non fiscal des **douanes de l'UE**.

Dans la perspective de la COP 27 de la CCNUCC, le Conseil s'efforcera d'adopter des conclusions sur le **financement de l'action climatique**. Le Conseil s'attachera également à approuver le mandat de l'UE pour la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du **G20** qui se tiendra les 12 et 13 octobre 2022 à Washington DC et les réunions annuelles du **FMI**.

Le Conseil adoptera le règlement concernant les structures "en guirlande" (règlement "**Daisy chain**"), qui renforce le cadre de réglementation prudentielle applicable aux banques exerçant des activités dans l'Union. Enfin, la présidence présentera l'état d'avancement des propositions législatives en cours dans le domaine des **services financiers**.

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

L'Eurogroupe se réunira le lundi 3 octobre (à 15 heures).

En réunion ordinaire, il examinera les points suivants:

- *Situation macroéconomique dans la zone euro et mesures pour répondre aux prix élevés de l'énergie et aux pressions inflationnistes, y compris un échange de vues avec le secrétaire général de l'OCDE*
- *Priorités de la zone euro dans les plans pour la reprise et la résilience (PRR) et mise en œuvre des recommandations pour la zone euro*
- *Préparation de réunions internationales*
- *Modèles économiques des participants publics et privés à l'écosystème numérique de l'euro*

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil "Affaires économiques et financières"](#)

[Page consacrée à la réunion de l'Eurogroupe](#)

[Conseil "Affaires économiques et financières" – transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

[Eurogroupe – transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG4\), et galerie de photos](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

* * *

REPowerEU

Le Conseil se penchera sur la proposition REPowerEU, un plan destiné à éliminer progressivement la dépendance de l'Union à l'égard des importations de combustibles fossiles russes, qui vise à renforcer l'autonomie stratégique de l'Union en diversifiant l'approvisionnement énergétique et en renforçant l'indépendance et la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'Union. Concrètement, la proposition vise à ajouter un nouveau chapitre REPowerEU aux plans nationaux pour la reprise et la résilience (PRR) des États membres de l'UE au titre de NextGenerationEU, afin de financer des investissements et des réformes clés qui contribueront à atteindre les objectifs du plan REPowerEU.

Le Conseil s'efforcera d'arrêter sa position (orientation générale) sur cette proposition.

[Proposition de la Commission](#)

[Un plan de relance pour l'Europe \(informations générales\)](#)

[Prix de l'énergie et sécurité de l'approvisionnement \(informations générales\)](#)

Prix élevés de l'énergie et marchés financiers

Les ministres débattront du rôle des marchés financiers pour ce qui est de la forte volatilité des prix de l'énergie et d'éventuelles mesures stratégiques, sur la base d'un exposé de la Commission. Ce débat s'inscrit dans le cadre des efforts visant à prévenir toute propagation des risques au système financier.

Les ministres accordent une attention particulière aux marchés des produits dérivés sur l'énergie, étant donné que de nombreux fournisseurs d'électricité sont confrontés à des "appels de marge" élevés de la part de ce qu'on appelle des "contreparties centrales", où les opérations individuelles sont compensées. Les appels de marge reflètent l'obligation de fournir des garanties, généralement sous forme d'espèces, pour compenser le risque de performance de l'opération sur dérivés.

À l'heure actuelle, les appels de marge sont si élevés, sous l'effet de la forte hausse des prix de l'énergie, que, dans de nombreux cas, les fournisseurs d'énergie ont dû se tourner vers les gouvernements pour demander un soutien de trésorerie, d'autant que les banques ne sont pas disposées à accorder des prêts supplémentaires.

Dans ce contexte, il a notamment été suggéré de réduire les exigences de liquidité découlant des appels de marge, ou du moins de ne pas limiter aux espèces le type de garanties que les entreprises énergétiques pourraient fournir. Toutefois, la réglementation des marchés financiers ne peut à elle seule résoudre le problème sous-jacent des pénuries sur les marchés de l'énergie.

Conséquences économiques et financières de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine

Le Conseil procédera à un échange de vues sur les aspects économiques et financiers de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine.

Les ministres de l'économie et des finances de l'UE continuent de suivre attentivement l'évolution de la situation. Le soutien à l'Ukraine et à son redressement après la guerre est l'une des priorités politiques de la présidence tchèque.

[Le Conseil adopte une aide supplémentaire de 5 milliards d'euros en faveur de l'Ukraine \(communiqué de presse, 20 septembre 2022\)](#)

[Solidarité de l'UE avec l'Ukraine \(informations générales\)](#)

[Réaction de l'UE à l'invasion de l'Ukraine par la Russie \(informations générales\)](#)

Next Generation EU: plan national des Pays-Bas

Les ministres feront le point sur la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), après une présentation de l'état des lieux par la Commission européenne. Il s'efforcera d'adopter sa décision d'exécution relative à l'approbation du plan national des Pays-Bas. Après l'adoption officielle de cette décision, les Pays-Bas pourront utiliser les fonds de la facilité jusqu'à un montant total de 4,7 milliards d'euros sous la forme de subventions. Ce financement permettra aux Pays-Bas de favoriser leur reprise économique après la pandémie de COVID-19 et de financer les transitions écologique et numérique.

Contexte

La facilité pour la reprise et la résilience s'inscrit dans le cadre de NextGenerationEU, la réponse coordonnée de l'UE destinée à relever les défis que pose la pandémie pour l'économie européenne et à la préparer aux transitions écologique et numérique. Elle fournira jusqu'à 672,5 milliards d'euros afin d'appuyer les réformes et les investissements exposés dans les plans pour la reprise et la résilience des États membres.

[Projet de décision d'exécution du Conseil](#)

[Un plan de relance pour l'Europe \(informations générales\)](#)

Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales

Dans le cadre d'un point sans débat, le Conseil publiera une liste révisée de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.

Cette liste actualisée de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales comprendra les pays et territoires qui n'ont pas participé à un dialogue constructif avec l'UE sur la gouvernance fiscale ou qui n'ont pas respecté leurs engagements visant à mettre en œuvre les réformes nécessaires. Ces réformes devraient viser la mise en conformité avec un ensemble de critères objectifs de bonne gouvernance fiscale, parmi lesquels figurent la transparence fiscale, l'équité fiscale et la mise en œuvre des normes internationales destinées à prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices.

Le groupe "Code de conduite", qui se charge des mises à jour de la liste, coopère étroitement avec des organismes internationaux tels que le Forum sur les pratiques fiscales dommageables (FHTP) afin de promouvoir la bonne gouvernance fiscale dans le monde entier.

Contexte

La liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales a été établie en décembre 2017. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie extérieure de l'UE en matière d'imposition et est destinée à contribuer aux efforts actuellement déployés pour promouvoir la bonne gouvernance dans le domaine fiscal à l'échelle mondiale.

Les pays et territoires sont évalués sur la base d'un ensemble de critères qui ont été fixés par le Conseil. Ces critères portent sur la transparence fiscale, l'équité fiscale et la mise en œuvre des normes internationales destinées à prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Les travaux sur la liste constituent un processus dynamique. Depuis 2020, le Conseil met à jour la liste deux fois par an. La prochaine révision de la liste doit avoir lieu en février 2023.

[Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales \(informations générales\)](#)

[Groupe "Code de conduite \(fiscalité des entreprises\)"](#)

Rôle fiscal et non fiscal des douanes de l'UE

Les ministres procéderont à un échange de vues sur le rôle fiscal et non fiscal des douanes de l'UE, pierre angulaire du bon fonctionnement du marché unique.

Les ministres seront invités à répondre aux deux questions suivantes:

- Comment trouver un équilibre entre le grand nombre de nouvelles missions non fiscales confiées aux douanes et les tâches traditionnelles liées à la protection des intérêts financiers ainsi qu'à l'exigence inhérente de facilitation des échanges?
- Le rôle central et la coordination des activités douanières devraient-ils être renforcés et, dans l'affirmative, dans quels domaines (développement informatique, gestion des risques, administrations douanières agissant de concert, etc.)?

Contexte

Les administrations douanières de l'UE jouent traditionnellement plusieurs rôles dans le contrôle des échanges commerciaux internationaux, ces rôles étant clairement précisés dans le code des douanes de l'Union comme suit:

- protéger les intérêts économiques et financiers de l'UE et de ses États membres;
- garantir la sécurité et la sûreté des marchandises qui entrent dans l'UE ou qui en sortent;
- faciliter les échanges.

Ces tâches fondamentales restent inchangées. Toutefois, l'environnement dans lequel opèrent les administrations douanières a considérablement évolué ces dernières années: les préoccupations en matière de sécurité et de sûreté se sont aggravées, les questions environnementales sont passées au premier plan et un grand nombre de sanctions internationales, souvent mises en œuvre par les douanes sur le terrain, ont été instaurées en réponse à la guerre contre l'Ukraine.

À l'heure actuelle, il existe plus de 350 textes législatifs qui couvrent notamment les précurseurs de drogues, les biens à double usage, les armes, les flux d'argent liquide, les produits médicaux, etc., et qui imposent aux douanes de vérifier la conformité des produits et l'admissibilité des marchandises qui entrent dans l'UE ou qui en sortent. Dans le même temps, un nouvel instrument législatif est en cours d'élaboration, qui confiera aux douanes des tâches de contrôle supplémentaires dans le domaine du travail forcé ou de la déforestation.

Dernièrement, les attentes à l'égard des douanes de l'UE se concentrent de plus en plus sur les tâches de nature non fiscale. Toutefois, lorsqu'elles exécutent ce large éventail de tâches de contrôle, les autorités douanières restent responsables de la protection des intérêts financiers de l'UE, et les différents États membres sont tenus responsables de toute perte liée à la perception des ressources propres traditionnelles de l'UE en cas de défaillance. Les douanes de l'UE collectent chaque année plus de 70 milliards d'euros aux frontières européennes, y compris des droits de douane pour un montant de près de 25 milliards d'euros en 2021, dont un quart est affecté au budget des États membres.

Parallèlement, le volume du commerce international augmente de manière très significative, vu l'essor du commerce électronique, et le nombre d'articles importés a doublé au cours des 5 dernières années. Au second semestre 2021, le commerce électronique représentait 490 millions de déclarations en douane contre 220 millions pour le commerce traditionnel, ce qui représente toutefois moins de 1 % de la valeur des échanges traditionnels.

En 2019, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a déclaré qu'il était "temps de faire passer l'union douanière à l'étape supérieure, en la dotant d'un cadre plus solide qui nous permette de mieux protéger nos citoyens et notre marché unique". Dans cette optique, la Commission a présenté un plan d'action en matière douanière, qui a été salué dans les conclusions du Conseil de décembre 2020.

[Plan d'action dans le domaine douanier:le Conseil approuve des conclusions \(communiqué de presse, 21 décembre 2020\)](#)

Financement de l'action climatique

Dans la perspective de la COP 27 de la CCNUCC, le Conseil s'efforcera d'adopter des conclusions sur le financement de l'action climatique. Dans ses conclusions, le Conseil soulignera qu'il est fermement résolu à obtenir des résultats en ce qui concerne le financement de la lutte contre le changement climatique.

L'UE et ses États membres sont le plus grand contributeur au financement public international de l'action climatique et qu'ils ont plus que doublé leur contribution au financement de l'action climatique pour soutenir les pays en développement depuis 2013.

[Financement de la transition climatique \(informations générales\)](#)

[Changement climatique: ce que fait l'UE \(informations générales\)](#)

G20 et réunions annuelles du FMI

Le Conseil aura pour objectif d'approuver le mandat de l'UE pour la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 qui se tiendra les 12 et 13 octobre 2022 à Washington DC, ainsi que la déclaration au Comité monétaire et financier international (CMFI).

[Site web du G20](#)

[Site web du FMI https://www.imf.org/fr/home](https://www.imf.org/fr/home)

Règlement concernant les structures en guirlande

Le Conseil adoptera, sans débat, un règlement qui renforce le cadre de réglementation prudentielle applicable aux établissements de crédit exerçant des activités dans l'Union. Le règlement concernant les structures en guirlande prévoit des aménagements ciblés qui améliorent la résolvabilité des banques. Il contribue à faire en sorte que les banques restent résilientes et capables de résister aux chocs.

Contexte

Le 28 octobre 2021, la Commission a présenté la proposition concernant les structures en guirlande. Celle-ci fait partie du corpus réglementaire unique de l'union bancaire et modifie les règles prévues par le règlement sur les exigences de fonds propres et la directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances.

Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil (ci-après le "règlement sur les exigences de fonds propres" ou "CRR") a établi, avec la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil (ci-après la "directive sur les exigences de fonds propres" ou "CRD"), le cadre de réglementation prudentielle applicable aux établissements de crédit exerçant des activités dans l'Union.

Ce cadre prudentiel applicable aux banques est complété par des règles relatives à la résolution des défaillances bancaires, c'est-à-dire au retrait ordonné de tout ou partie d'une activité bancaire afin d'éviter l'impact destructeur des faillites lorsque cela est pertinent et possible. La dernière mise à jour du cadre de résolution bancaire (directive "BRRD 2") est entrée en vigueur en 2019, mais des problèmes ont été recensés par la suite et nécessitent de nouveaux ajustements. La proposition concernant les structures en guirlande vise à remédier à ces problèmes.

Le Conseil a adopté son mandat de négociation le 21 décembre 2021. Le Parlement européen a adopté sa position de négociation à la mi-février 2022. Les trilogues entre les colégislateurs ont débuté le 31 mars 2022 et se sont terminés par un accord le 28 avril 2022. L'adoption formelle du règlement constituera l'étape finale de la procédure.

[Structures en guirlande: accord provisoire sur un cadre révisé pour la résolution bancaire \(communiqué de presse, 28 avril 2022\)](#)

[Corpus réglementaire unique de l'union bancaire \(informations générales\)](#)

Services financiers

En session publique, la présidence présentera l'état d'avancement des propositions législatives en cours dans le domaine des services financiers.

Il s'agit, entre autres, du règlement relatif aux transferts de fonds (lutte contre le blanchiment de capitaux) et du règlement sur les marchés de crypto-actifs (MiCA), ainsi que des dossiers suivants:

- Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux (ALBC)
- Point d'accès unique européen (PAUE)
- Directive solvabilité
- Règlement relatif au fonds européen d'investissement à long terme (ELTIF)
- Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (GFIA)
- Règlement sur les obligations vertes européennes
- Directive et règlement sur les marchés d'instruments financiers (MiFID/MiFIR)
- Directive concernant le redressement et la résolution des entreprises d'assurance et de réassurance (IRRD)
- Règlement et directive relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux (corpus réglementaire)
- Bâle III
- Règlement sur les dépositaires centraux de titres (DCT)
- Directive relative à la procédure extrajudiciaire accélérée de recouvrement de garantie

[Progrès réalisés sur les dossiers législatifs relatifs aux services financiers](#)

[Finance numérique \(informations générales\)](#)
